



**GOUVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction  
de la sécurité sociale**

Paris, le 7 octobre 2022

SD4/Bureau 4B

Affaire suivie par : Annaïg LE MOIGNE  
Tél. : 01 40 56 72 98  
Mèl. : annaig.le-moigne@sante.gouv.fr

Réf. : D-22-021251

Le Directeur de la sécurité sociale

à

Madame Isabelle Bertin  
Directrice  
Union des caisses nationales  
de sécurité sociale

**Objet :** Agrément de l'accord du 4 octobre 2022 relatif à la rémunération des personnels des organismes du régime général de sécurité sociale relevant de la convention collective du 8 février 1957 et des accords étendant son application aux praticiens-conseils et agents de direction des organismes du régime général

Vous m'avez transmis, aux fins d'agrément, en application des dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-2-1 du code de la sécurité sociale, les textes que vous avez conclus avec les organisations syndicales le 4 octobre 2022, à savoir :

- le protocole d'accord relatif à la rémunération des personnels des organismes du régime général de sécurité sociale relevant de la convention collective du 8 février 1957 ;
- le protocole d'accord étendant aux agents de direction les dispositions du protocole d'accord relatif à la rémunération des personnels des organismes du régime général de sécurité sociale ;
- le protocole d'accord étendant aux praticiens conseils les dispositions du protocole d'accord relatif à la rémunération des personnels des organismes du régime général de sécurité sociale.

Je vous informe que ces protocoles d'accord recueillent mon agrément.

~~Le Chef de service  
Adjoint au Directeur de la Sécurité Sociale~~

~~Laurent GALLET~~